

modération, l'équité, la bienfaisance, un amour sincère de la religion, dont il a continué de donner l'exemple dans le cours de sa dernière maladie & au moment de sa mort, toutes les vertus en un mot qui l'ont tant fait chérir pendant son long gouvernement, ont assuré à jamais une place dans le cœur de tous les sujets de S. M. aux Pays-bas, „



Lettre de Mr ** curé du diocèse de Trèves, à l'auteur du Journal.

CE que vous avez dit dans le dernier numéro de votre Journal p. 14, touchant l'abus révoltant & sacrilège de répéter dans les églises les airs de théâtre, m'engage à vous faire part d'une particularité que vous ignorez peut-être. C'est que dans cet ancien & vaste diocèse, tout organiste est obligé de s'engager par serment de ne jouer aucune mélodie, qui ne soit reçue & approuvée de l'Eglise, c'est-à-dire, conforme à la dignité & à la sainteté de l'office divin & à l'esprit avec lequel l'Eglise le célèbre. Vous pouvez voir ce serment dans le Liber pastoralis seu agendorum pastoralium Trevirensis ecclesiæ p. 429. edit. de Maience 1688, & dans le Rituaule Trevirensis imprimé à Luxembourg 1767.

Je suis &c.

